

NOM DE LA COLLECTIVITÉ :	COMMUNAUTE AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS
NUMÉRO SIRET :	20007207200016
INTITULÉ DU PROJET :	Rénovation parc de logements sociaux communautaires (Phase 1 - 2025)

NATURE DES DÉPENSES	H.T.
foncier	0,00 €
maîtrise d'œuvre	0,00 €
études	0,00 €
travaux de VRD	0,00 €
travaux (détailler par postes insérer des lignes si besoins)	80 025,00 €
	0,00 €
	0,00 €
	0,00 €
	0,00 €
imprévus (10 % maximum)	0,00 €
<b>MONTANT DE L'OPÉRATION</b>	<b>80 025,00 €</b>

RECETTES / FINANCEMENT PREVISIONNEL		H.T.	Taux de financement	DATE DE DEMANDE	DATE D'OBTENTION
<b>AIDES PUBLIQUES</b>					
DETR demandée	32 010,00 €		40,00 %		
DSIL demandée	0,00 €		0,00 %		
Fonds vert	0,00 €		0,00 %		
FNADT	0,00 €		0,00 %		
Agence nationale du sport			0,00 %		
Culture DRAC	0,00 €		0,00 %		
ADEME			0,00 %		
Agence de l'Eau			0,00 %		
Autre aide de l'État à préciser			0,00 %		
<b>AUTRES AIDES PUBLIQUES ( Préciser nature et montant H.T. )</b>					
Fonds européens	0,00 €		0,00 %		
Conseil départemental DSR			0,00 %		
Conseil départemental autres	0,00 €		0,00 %		
Conseil départemental amendes de police			0,00 %		
Conseil régional CRST	0,00 €		0,00 %		
Fonds de concours			0,00 %		
Autre collectivité à préciser			0,00 %		
			0,00 %		
			0,00 %		
<i>le FCTVA ne doit pas figurer dans le plan de financement</i>					
<b>Sous-total aides publiques</b>	<b>32 010,00 €</b>		<b>40,00 %</b>	<b>Vous ne devez pas dépasser 80%</b>	

AUTRES AIDES NON PUBLIQUES	H.T.
Dons, autres à préciser	
<b>Sous-total aides non publiques</b>	<b>0,00 €</b>

PART DE LA COLLECTIVITÉ	H.T.
Fonds propres	48 015,00 €
Emprunt	0,00 €
Crédit bail ou autres	0,00 €
Recettes générées par le projet (lover... - total annuel)	
<b>Total autofinancement</b>	<b>48 015,00 €</b>

60,00 %

<b>Total Financement H.T.</b>	<b>80 025,00 €</b>
-------------------------------	--------------------

La collectivité s'engage à communiquer au préfet, sans délai, toute modification de plan de financement, de périmètre, de destination, de calendrier ou de nature des travaux.

La collectivité s'engage à fournir aux services préfectoraux, dès réception, une copie des décisions relatives à l'ensemble des aides publiques obtenues.

Le maître d'ouvrage s'engage sur le plan de financement de l'opération tel qu'annoncé ci-dessus qui est conforme à celui sur lequel le conseil municipal, de communauté ou syndicat s'est prononcé.

Fait à : Vendôme  
Le : 11/12/2024